

Note aux Rédactions

Mercredi 29 septembre 2021



Contournement Sud de Cambrai, RD643 Communes de Proville et Rumilly-en-Cambrésis

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du lundi 4 octobre 2021 et pour une durée de 2 jours (sous réserve des conditions climatiques et des aléas de chantier), le Département du Nord entreprendra des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la chaussée sur la RD643 (Contournement Sud de Cambrai).

Ils permettront de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la chaussée.

Organisation des travaux :

La RD643 sera fermée à la circulation entre le giratoire avec la RD29 (route de Noyelles) et le giratoire avec la RD644 (route de Saint-Quentin).

Une déviation sera mise en place dans le sens Fontaine-Notre-Dame (sortie autoroute A2) vers Caudry et inversement.

Elle empruntera, depuis Fontaine-Notre-Dame (sortie de l'A2), la RD630 (avenue Georges Pompidou prolongée par la rue François Mitterrand et rue du Comte d'Artois) en direction de Neuville-Saint-Rémy, puis la RD630 dénommée rue du Pont Rouge prolongée par l'avenue de Dunkerque et enfin la RD2643 (avenue du Cateau) en direction de Le Cateau - Charleville-Mézières jusqu'à la jonction avec la RD643 (Contournement Sud de Cambrai) à Awoingt où se situera la fin de la déviation.

Montant des travaux : 105 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 19 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.